



FLASH INFO

FORMATEUR DES PERSONNELS (2023)

L'**UFAP UNSa Justice** vous informe de l'ouverture des inscriptions à la sélection professionnelle pour l'accès à l'emploi de formateur des personnels, au titre de l'année 2023.

Inscription : du lundi 6 au vendredi 14 avril 2023

Conditions : seuls seront autorisés à participer à la sélection professionnelle les agents du CEA de l'AP qui ont accompli, au 1^{er} janvier 2023, au moins 5 années de services effectifs à l'AP en tant que titulaire.

La durée de service exigée est réduite à 3 ans pour les agents ayant exercés à l'AP les fonctions de tuteur ou moniteur qui remplissent les conditions suivantes :

1. Avoir suivi une formation au tutorat ou au monitorat, validée par l'AP
2. Avoir exercé à l'AP en qualité de tuteur ou moniteur pendant une durée de 2 ans.

L'épreuve écrite se déroulera **le jeudi 1^{er} juin 2023**.

Les candidats admissibles devront transmettre leur dossier RAEP, par voie postale en double exemplaire et par voie dématérialisée, au plus tard **le vendredi 28 juillet 2023**.

Pantin, le 01/03/2023
La Fédération